

Libye. La société Amesys visée par une plainte

Hier, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme(FIDH) a déposé plainte contre X pour«complicité d'actes de torture», tout en mettant en cause l'entreprise Amesys....
 Didier Déniel

Hier, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme(FIDH) a déposé plainte contre X pour«*complicité d'actes de torture*», tout en mettant en cause l'entreprise Amesys. Cette société, présente à Rennes, a construit et exploité pour le régime Kadhafi un énorme système de contrôle des communications.

En 2008, le régime du colonel Kadhafi bénéficiait pour contrôler son opposition d'un programme élaboré en France par Amesys, baptisé Deep Packet Inspection (Le Télégramme du 1erseptembre 2011).

Ce puissant «*Big brother*» lui aurait permis de détecter, parmi des millions de communications téléphoniques et internet, d'éventuels opposants.

Il y a un mois et demi, Amesys a reconnu avoir travaillé pour le pouvoir libyen, mettant en avant la lutte contre les islamistes et non la lutte contre le régime, qui a débouché sur la révolution libyenne des derniers mois.

La plainte a été déposée, hier matin, à Paris, par trois avocats de la FIDH, dont Me Emmanuel Daoud.

L'avocat dit avoir la preuve que des opposants au régime ont été arrêtés après avoir été repérés sur la toile.

La justice française est tout à fait compétente pour juger cette affaire.

Et ce depuis 1987, date à laquelle a été ratifiée la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Elle permet de poursuivre quiconque se trouvant sur le territoire français est soupçonné d'actes de torture ou de complicité d'actes de torture commis à l'étranger.

Amesys : «*Qualification calomnieuse et abusive*» Contactée hier, la direction d'Amesys a déclaré avoir «*pris connaissance qu'une plainte serait déposée par la Fédération internationale des droits de l'Homme*».

La qualification sur laquelle semble fonder cette plainte est inacceptable, calomnieuse et abusive.

Amesys considère que de telles imputations dépassent les bornes.»